

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif. L'article 107 de la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2016. Il est voté par le comité syndical le 27 mars 2018.

**I. La section de fonctionnement :** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Les dépenses comprennent :

- Les charges à caractère général : assurances, fournitures de bureau d'entretien et de petit équipement, contrats de maintenance, carburant, eau, électricité, affranchissement, télécommunication, entretien des biens mobiliers et des véhicules.
- Les charges du personnel.
- Les charges de gestion courante : indemnité des élus, frais de missions, adhésion à des organismes.
- Les opérations d'ordre : amortissement des biens.

Les recettes comprennent :

- Les participations : des collectivités adhérentes, des subventions de l'agence de l'eau.
- Les opérations d'ordre : amortissement des subventions.

Les principales dépenses et recettes :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	28 334.15 €	Atténuation de charges	71 129.39 €
Dépenses du personnel	337 232.18 €	Dotations et participations	399 187.15 €
Autres dépenses de gestion courante	68 719.65 €	Autres recettes de gestion courante	5 533.60 €
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>434 285.98 €</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>475 850.14 €</i>
Opérations d'ordre	46 225.61€	Opérations d'ordre	12 777.00 €
<i>Total dépenses réelles et d'ordre</i>	<b>480 511.59€</b>	<i>Total recettes réelles et d'ordre</i>	<b>488 627.14 €</b>
<b>Résultat de l'exercice = 8 115.55 €</b>			
		Excédent reporté	361 965.10 €
		<b>Résultat cumulé</b>	<b>850 592.24€</b>
<b>Résultat de clôture à reporter sur le budget 2018 est de 370 080.65 €</b>			

**II. La section d'investissement** correspond aux projets à moyen ou long terme faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du SMBV.

Les dépenses comprennent :

- Les immobilisations incorporelles : frais d'études, d'insertions, concessions.
- Les subventions d'équipement: réalisation d'aménagements d'hydraulique douce.
- Les immobilisations corporelles : installations générales, matériel technique, matériel de transport, matériel de bureau et d'informatique, mobilier.
- Les immobilisations en cours : travaux.
- Les opérations d'ordre : amortissement des subventions

Les recettes comprennent :

- Les subventions d'investissement
- Les dotations : FCTVA
- Les opérations d'ordre : amortissement des biens

Les principales dépenses et recettes :

dépenses	montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	9 194.93 €	FCTVA	7 574.34 €
Subventions d'équipement	5 252.88 €	Subventions d'investissement	6 040.80 €
Immobilisations corporelles	29 776.87 €	<i>Total des recettes</i>	<i>13 615.14 €</i>
<i>Total des dépenses</i>	<i>44 224.68 €</i>	Opérations d'ordre	46 225.61 €
Opérations d'ordre	12 777.00 €		
<i>Total dépenses réelles et d'ordre</i>	<b>57 001.68 €</b>	<i>Total recettes réelles et d'ordre</i>	<b>59 840.75 €</b>
<b>Résultat de l'exercice = 2 839.07 €</b>			
		Excédent reporté	212 120.57 €
		<b>Résultat cumulé</b>	<b>271 961.32 €</b>
<b>Résultat de clôture à reporter sur le budget 2018 est de 214 959.64 €</b>			